



Avocat.e, Emploi et relations de travail (Cinq ans ou plus d'expérience)

McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l., cabinet d'avocats en droit des affaires de premier plan au Canada, est présentement à la recherche d'un.e avocat.e pour se joindre à son groupe de l'Emploi et relations de travail à Montréal.

Ce groupe conseille des entreprises nationales et internationales sur tous les aspects du droit fédéral et provincial de l'emploi et des relations de travail. Ses membres représentent des clients devant les tribunaux judiciaires, les tribunaux des relations de travail, les organismes administratifs gouvernementaux, les arbitres et les tribunaux des droits de la personne.

Les candidat.e.s doivent avoir cinq ans ou plus d'expérience en droit de l'emploi et des relations du travail et posséder des titres de compétence professionnels et universitaires de première qualité. Les candidatures au poste d'associé.e sont les bienvenues. Les candidat.e.s doivent avoir de l'expérience comme conseiller.ère dans le cadre de transactions corporatives. D'excellentes compétences interpersonnelles, en communication et en rédaction, ainsi que la capacité de jongler avec de multiples demandes sont essentielles.

McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l., est reconnu pour son perfectionnement professionnel, sa formation et son mentorat exceptionnels. Si vous possédez les compétences requises et souhaitez travailler dans un environnement collégial tourné vers l'avenir, veuillez envoyer votre curriculum vitæ en toute confidentialité à :

Jordana Loporcaro, LL.B., J.D.
Directrice, Ressources professionnelles
McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.
t : 514.987.5083
Jordana.loporcaro@mcmillan.ca



Si vous souffrez d'un handicap et avez besoin d'un accommodement pour soumettre votre candidature, veuillez communiquer avec nous pour nous présenter votre demande d'accommodement.

Nous remercions de leur intérêt les personnes qui ont présenté leur candidature. Toutefois, nous communiquerons seulement avec les personnes sélectionnées pour un entretien. Nous regrettons de ne pouvoir répondre aux demandes individuelles concernant la progression des demandes.